

Votants	Pour	Contre
38	37	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		1

Publié le

Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 21 octobre 2021

Dossier n° 5

**Objet de l'affaire : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 - Budget principal**

**VU** l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du Département,

**CONSIDERANT** la nécessité de mandater les prêts octroyés aux bénéficiaires du Fonds Unique Logement (FUL) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le vote du budget 2022, sur la section d'investissement au chapitre 27 compte 2748 qui ne fait pas l'objet d'une gestion pluriannuelle en autorisations de programme,

**CONSIDERANT** le budget 2021 du chapitre 27 sur le compte 2748 autres prêts,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

**VU** l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022, avant le vote du budget 2022 :

\* sur le chapitre 27 compte 2748 à hauteur maximum de 45 000 €,

conformément à l'article L 1612-1 du CGCT pour réaliser les missions du Département dans le cadre du Fonds Unique Logement.

**La Présidente du Conseil départemental,**




**Hélène Sandragé**

## Session du Conseil départemental du 21 octobre 2021

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme CHERRIER
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme FORTUNE
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Pouvoir à M. BARO
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	Pouvoir à M. GASPARINI
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 011-221100019-20211021-DM1\_2021\_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 011-221100019-20211021-DM1\_2021\_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	Pouvoir à Mme la Présidente